



UNSA CCI
11 rue Léon Jouhaux
75010 Paris

Bordeaux, le 20 octobre 2026

Objet : PLF 2027 - Préserver les CCI, un enjeu vital pour nos territoires et nos entreprises

Madame la Députée, Monsieur le Député,

L'UNSA-CCI vous interpelle à nouveau sur les conséquences particulièrement alarmantes des dispositions prévues dans le Projet de Loi de Finances pour 2027 concernant le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie.

Le PLF 2027 prévoit en effet une réduction de **125 millions d'euros du plafond de la Taxe pour Frais de Chambre (TCCI)**, faisant passer celui-ci de 505 M€ à 380 M€. Cette diminution représente près d'un quart des ressources publiques du réseau consulaire.

Depuis plus de dix ans, les CCI ont consenti un effort exceptionnel de rationalisation. Leurs ressources fiscales ont diminué de **64 % depuis 2013** et leurs effectifs sont passés de **25 000 à 13 600 collaborateurs**. Aucun autre réseau public n'a subi un tel niveau de réduction tout en maintenant ses missions de service public économique.

Malgré ces contraintes, les CCI restent un acteur majeur du développement économique local aussi bien pour l'Etat que pour les ressortissants. La preuve en est que le 1^{er} ministre va demander aux Préfets d'interpeller les CCI pour soutenir les entreprises commerciales qui ont subi des dommages lors des manifestations du 17 octobre dernier. Le rôle des CCI est bien d'accompagner au quotidien les commerçants, artisans, créateurs d'entreprises, TPE, PME, industriels, collectivités territoriales et porteurs de projets. Elles participent également à la formation professionnelle continue, à l'apprentissage, à l'aménagement économique des territoires et à la transition des entreprises.

Aujourd'hui, dans de nombreux départements, notamment en zones rurales, périphériques ou ultramarines, les CCI constituent souvent le dernier service public économique de proximité.

La nouvelle baisse envisagée aurait des conséquences particulièrement désastreuses :

- fermeture de nombreuses implantations territoriales ;
- disparition de services d'accompagnement de proximité aux entreprises ;



UNSA CCI
11 rue Léon Jouhaux
75010 Paris

- fragilisation de l'appui aux commerçants et aux TPE-PME ;
- suppression de 4000 à 5000 emplois au sein du réseau ;
- rupture d'égalité entre les territoires face à l'accès au service public économique ;
- disparition de services d'accompagnement de proximité aux entreprises ;
- fragilisation de l'appui aux commerçants et aux TPE-PME ;
- suppression de 4000 à 5000 emplois au sein du réseau ;
- rupture d'égalité entre les territoires face à l'accès au service public économique.

Au moment où les entreprises françaises continuent de faire face à des difficultés économiques importantes et à un niveau élevé de défaillances (70 605 de juillet 2025 à juillet 2026), il serait paradoxal d'affaiblir l'un des principaux outils d'accompagnement économique de terrain. Mettre en péril la survie du réseau des CCI, c'est priver durablement les chefs d'entreprise d'un accompagnement de proximité, alors même qu'ils ont besoin de sécuriser leur activité, de se projeter et d'investir.

Réduire drastiquement les moyens des CCI, c'est fragiliser non seulement l'accompagnement des entreprises, mais également la formation et notamment mettre en difficulté des centaines de milliers d'apprentis et de demandeurs d'emploi. Au moment où les entreprises peinent à recruter les compétences dont elles ont besoin, affaiblir l'appareil de formation des CCI serait un contresens économique et social.

Les études d'impact démontrent l'efficacité de l'action consulaire avec un effet de levier estimé à **5,3 € de valeur créée pour 1 € de ressource fiscale** mobilisée.

Aussi, nous vous demandons respectueusement d'intervenir lors de l'examen du PLF 2027 afin de maintenir le plafond de la TCCI à **505 millions d'euros**, conformément à la trajectoire validée par le Parlement en 2024.

Au-delà des chiffres budgétaires, c'est la capacité de nos territoires à accompagner leurs entreprises, à soutenir l'emploi local et à maintenir un service public économique de proximité qui est aujourd'hui en jeu.

Comptant sur votre engagement en faveur du développement économique de nos territoires, nous nous tenons à votre disposition pour tout échange sur ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de notre haute considération.

Jacques MAUMONT
Secrétaire général UNSA-CCI